



Commission canadienne de sûreté nucléaire Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2019 (non vérifié)

Août 2019



Commission canadienne de sûreté nucléaire
Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2019

© Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) 2019

ISSN 1927-2173

La reproduction d'extraits du présent document à des fins personnelles est autorisée à condition d'en citer la source en entier. Toutefois, sa reproduction en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Also available in English as: Canadian Nuclear Safety Commission Quarterly Financial Report for the Quarter Ended June 30, 2019

Disponibilité du document

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le [site Web de la CCSN](#).
Pour obtenir un exemplaire du document en français ou en anglais, veuillez communiquer avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C. P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
CANADA

Téléphone : 613-995-5894 ou 1-800-668-5284 (au Canada seulement)

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : cnsccinfo@ccsn.ca

Site Web : suretenucleaire.gc.ca

Facebook : [facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire](https://www.facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire)

YouTube : [youtube.com/ccsnccsc](https://www.youtube.com/ccsnccsc)

Twitter : [@CCSN_CCSC](https://twitter.com/CCSN_CCSC)

LinkedIn : [linkedin.com/company/cnsc-ccsn](https://www.linkedin.com/company/cnsc-ccsn)

Table des matières

1. Introduction	1
1.1 Autorisation et mandat.....	1
1.2 Méthode de présentation	2
1.3 Structure financière de la CCSN.....	2
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs.....	3
2.1 État des autorisations votées et législatives	4
2.2 Analyse des dépenses	4
3. Risques et incertitudes	5
4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes	6
5. Approbation des cadres supérieurs	6
Annexe.....	7
État des autorisations (non vérifié)	7
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées).....	8

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il devrait être consulté parallèlement au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses.

Ce rapport a été examiné par le Comité ministériel de vérification.

1.1 Autorisation et mandat

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été créée le 31 mai 2000, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). La CCSN est un établissement public et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

En tant qu'organisme de réglementation indépendant et tribunal administratif quasi judiciaire, la CCSN a compétence sur toutes les activités liées au secteur nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada. Selon le mandat que lui confère la LSRN, la CCSN doit :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada pour préserver la santé et la sécurité et protéger l'environnement
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport de substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation d'équipement et de renseignements réglementés
- mettre en œuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris des mesures de non-prolifération des armes et des dispositifs explosifs nucléaires
- informer objectivement le public, sur les plans scientifique, technique et réglementaire, au sujet des activités de la CCSN et des effets que le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires peuvent entraîner sur la santé et la sécurité des personnes et l'environnement

Le Plan ministériel et le Budget principal des dépenses (Partie II) fournissent plus de détails sur l'autorisation, le mandat et le cadre des résultats ministériels de la CCSN.

1.2 Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. Le tableau sur l'état des autorisations joint à ce rapport (voir l'annexe) inclut les autorisations de dépenser de la CCSN accordées par le Parlement et utilisées par la CCSN conformément au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses pour les exercices 2018-2019 et 2019-2020, ainsi que les transferts des crédits centraux du Conseil du Trésor approuvés à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées au moyen de limites annuelles approuvées, de lois ou de mesures législatives (sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées).

La CCSN applique la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus d'établissement des rapports sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière de la CCSN

La CCSN dispose d'une structure financière permettant le recours à divers mécanismes de financement pour réaliser son mandat. La plus grande partie du financement de la CCSN provient d'autorisations budgétaires législatives, et le reste, d'autorisations budgétaires votées.

En vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, la CCSN a l'autorisation légale de dépenser au cours d'un exercice financier toutes les recettes qu'elle a reçues au cours de l'exercice financier courant ou précédent dans le cadre de ses activités. Les montants perçus provenant des droits pour les permis et les demandes de permis sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et disponible en temps utile permettant de gérer les changements rapides dans la charge de travail associée à la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien.

La CCSN tire aussi son financement d'une autorisation budgétaire votée par le Parlement (Crédit 1 – Dépenses de programmes). Cette autorisation votée sert à financer quelques

activités et certains types de titulaires de permis qui, en vertu de la réglementation, ne sont pas assujettis au recouvrement des coûts. La réglementation prévoit, par exemple, que les hôpitaux et les universités soient exemptés de ces droits, puisque ces établissements se consacrent au bien commun. De plus, la CCSN ne perçoit pas de droits pour les activités découlant de ses obligations qui ne présentent pas d'avantages directs pour des titulaires de permis identifiables. On compte parmi ces activités celles concernant les obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), les responsabilités publiques (comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique) et la mise à jour de la LSRN et de ses règlements d'application.

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés relèvent des autorisations budgétaires législatives.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les principaux éléments ayant contribué à l'augmentation nette des autorisations pour l'exercice, ainsi que les dépenses réelles effectuées pour le trimestre et le cumul de l'exercice pour la période qui s'est terminée le 30 juin 2019.

Faits saillants des résultats financiers pour le trimestre et le cumul de l'exercice (en milliers de dollars)

	Autorisations budgétaires 2019-2020 jusqu'au 31 mars 2020	Autorisations budgétaires 2018-2019 jusqu'au 31 mars 2019	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au T1 de 2019-2020	Dépenses cumulatives au T1 de 2018-2019	Écart entre les dépenses
Crédit 1 - Dépenses de programmes	39 136	38 177	959	8 380	8 694	(314)
Législatives :						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 295	4 095	200	1 074	1 024	50
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	101 214	98 530	2 684	20 453	20 498	(45)

Autorisations législatives totales	105 509	102 625	2 884	21 527	21 522	5
Total	144 645	140 802	3 843	29 907	30 216	(309)

2.1 État des autorisations votées et législatives

Les autorisations totales de dépenser disponibles pour la CCSN en 2019-2020 ont augmenté de 3,8 millions de dollars ou 2,7 % (passant à 144,6 millions de dollars) au 30 juin.

Les autorisations votées ont augmenté de 0,9 million de dollars ou 2,5 % (passant à 39,1 millions de dollars) en raison du financement reçu du Secrétariat du Conseil du Trésor pour les rajustements salariaux négociés aux termes des conventions collectives.

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ont augmenté de 0,2 million de dollars (passant à 4,3 millions de dollars) en raison d'une augmentation du budget salarial due aux rajustements salariaux négociés aux termes des conventions collectives.

L'autorisation budgétaire législative de la CCSN pour les dépenses, en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, se fonde sur les dépenses de la CCSN pour des activités assujetties à des droits pour le recouvrement des coûts. Cette autorisation a augmenté de 2,7 millions de dollars ou 2,7 % (passant à 101,2 millions de dollars) en raison des hausses salariales prévues à l'égard des droits pour le recouvrement des coûts et d'une augmentation des droits calculés selon une formule pour les titulaires de permis de substances nucléaires utilisées dans des applications commerciales et industrielles.

2.2 Analyse des dépenses

Comme il est indiqué dans le tableau de l'état des autorisations fourni en annexe, comparativement à la même période en 2018-2019, les dépenses au T1 ont diminué de 0,3 million de dollars ou 1,0 % (passant à 29,9 millions de dollars). Les dépenses relatives au Crédit 1 ont diminué de 0,3 million de dollars ou 3,6 % (passant à 8,4 millions de dollars), tandis que les dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN ont diminué de 0,1 million de dollars ou 0,2 % (passant à 20,4 millions de dollars). Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ont augmenté de 0,1 million de dollars ou 4,9 % (passant à 1,1 million de dollars) pour le T1.

Comme il est indiqué dans le tableau en annexe sur les dépenses budgétaires ministérielles par article courant, la diminution des dépenses de 0,3 million de dollars pour le T1 et le cumul de l'exercice, par article courant, s'explique par :

- une augmentation de 0,5 million de dollars en services professionnels et spéciaux en raison principalement d'un décalage en 2018-2019 dans les dates de paiements versés à Services partagés Canada (SPC) pour les services relatifs à la technologie de l'information
- une augmentation de 0,2 million de dollars des dépenses de location en raison d'un décalage dans les dates de paiement pour la location d'immeubles
- une diminution de 0,4 million de dollars des coûts liés au personnel attribuable à un nombre moins élevé d'heures supplémentaires et de salaires rétroactifs versés au T1 de 2018-2019
- une diminution de 0,3 million de dollars des coûts de transport et de communications en raison d'une baisse des dépenses pour les voyages à l'étranger
- une diminution de 0,2 million de dollars pour d'autres subventions et paiements en raison d'une réduction des paiements salariaux en trop
- une diminution nette de 0,1 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

3. Risques et incertitudes

La plupart des dépenses de la CCSN sont financées par les revenus provenant des droits qu'elle recouvre auprès de l'industrie. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et opportun qui permet de gérer les changements à la charge de travail liée à la surveillance réglementaire, mais elle pose néanmoins un risque financier en raison de l'évolution du secteur et des économies mondiales. La CCSN s'efforce d'atténuer ce risque en augmentant son utilisation d'employés nommés pour une période déterminée, une pratique qui augmente la souplesse de la main-d'œuvre.

La CCSN continue de revoir son cadre de planification stratégique afin de tenir compte des changements ayant cours dans le secteur nucléaire, de refléter son évolution et d'en anticiper les besoins. Voici certains changements récents dans le secteur nucléaire :

- la diminution des activités de réglementation dans le secteur de l'extraction minière de l'uranium
- la délivrance, en 2018, du permis à Ontario Power Generation pour la centrale nucléaire de Pickering qui cessera ses activités commerciales en 2024 et poursuivra ses activités de déclassement jusqu'à la fin de la période d'autorisation du permis en 2028
- l'intérêt continu du secteur pour les petits réacteurs modulaires
- la hausse des activités de consultation et de mobilisation des Autochtones

La CCSN évalue régulièrement l'incidence des changements sur les ressources au moyen de processus officiels de planification et de budgétisation afin de maintenir une souplesse et une durabilité, compte tenu des besoins changeants du marché.

4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Aucun changement important n'a eu lieu en ce qui concerne le fonctionnement, le personnel et les programmes au cours du premier trimestre de 2019-2020.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par

Rumina Velshi
Présidente

Ottawa (Canada)
Date : 21 août, 2019

Original signé par Daniel Schnob pour

Stéphane Cyr
Dirigeant principal des finances

Annexe

État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2019-2020			Exercice 2018-2019		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de programmes	39 136	8 380	8 380	38 177	8 694	8 694
Autorisations budgétaires législatives						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 295	1 074	1 074	4 095	1 024	1 024
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	101 214	20 453	20 453	98 530	20 498	20 498
Autorisations budgétaires totales	144 645	29 907	29 907	140 802	30 216	30 216
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	144 645	29 907	29 907	140 802	30 216	30 216

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)	Exercice 2019-2020			Exercice 2018-2019		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	108 280	23 804	23 804	102 473	24 206	24 206
Transports et communications	5 302	999	999	5 331	1 276	1 276
Information	1 212	272	272	1 198	236	236
Services professionnels et spéciaux	18 065	3 201	3 201	18 038	2 660	2 660
Locations	5 030	885	885	5 644	642	642
Services de réparation et d'entretien	1 299	74	74	1 705	138	138
Services publics, matériaux et fournitures	615	81	81	707	85	85
Acquisition de matériel et d'équipement	3 040	289	289	3 905	408	408
Paiements de transfert	1 770	304	304	1 770	406	406
Autres subventions et paiements	32	(2)	(2)	31	159	159
Dépenses budgétaires brutes totales	144 645	29 907	29 907	140 802	30 216	30 216
Total des revenus affectés aux dépenses	-	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	144 645	29 907	29 907	140 802	30 216	30 216

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.